



Licenciement dû à une faute grave

Par **mickael**, le **28/11/2010** à **07:39**

Bonjour, je suis veilleur de nuit dans un hôtel depuis 2ans presque en CDI, il y a une semaine une cliente m'a demandé si je peux lui gonfler un peu la facture pour que sa société lui rembourse les frais de nourriture pendant son séjour je lui est expliqué que je pourrais pas lui faire gonfler la facture puisque tout est géré par le logiciel et que toutes les factures seront comptabilisées après, après son insistance je lui ai proposé de lui faire une facture à la main juste pour lui rendre service, 1 semaine après mon directeur de l'hôtel m'a appelé pour se renseigner sur ce fait par ce que à ce qu'il paraît le comptable de la société où travaille la dame a cramé et il a appelé mon directeur! mon directeur m'a parlé avec un ton très sévère et il m'a même menacé! je voulais savoir si ce que j'ai fait ça peut être une faute grave et que je risque un licenciement! merci d'avance.

Par **pepelle**, le **29/11/2010** à **09:10**

Oui ce que vous avez fait est susceptible d'entraîner un licenciement pour faute grave. Maintenant attendez de voir si vous allez ou non être convoqué à un entretien.